

Branche François - Metz

IV. — 5) VIRGINIE FRANÇOIS - METZ

fille des époux Metz - Gérard, naquit le 23. 2. 1804. Le 29. 8. 1827 elle épousa à Luxembourg Joseph-Frédéric FRANÇOIS, né en cette même ville le 27 fructidor au XII (14. 9. 1804), fils du notaire Jean-Joseph François dit le Jeune, neveu des époux M.-L. Schrobilgen - François.

Si ces François descendent de la famille échevinale d'Arlon, il y a lieu de leur attribuer les armes suivantes : de sinople à 3 étoiles d'or. (7)

Comme beaucoup de ses compatriotes, François passa par les collèges de Luxembourg et de Metz. Après avoir fait des études de droit à l'université de Liège il prit la succession de son père à Hamm, pour le canton de Luxembourg hors des murs. Ayant refusé le serment politique à la Belgique, il fut destitué en 1831 et vint habiter Luxembourg où il continua d'exercer ses fonctions de notaire. L'étude de Hamm fut reprise par son confrère Jean-Baptiste Funck de qui il a été question au fascicule XI.

Sa femme ayant reçu en dot le domaine de Mamer constitué par Jean Metz au «Brüll», Frédéric François, à partir de 1830, y fit construire à l'emplacement de l'ancien presbytère l'actuel château avec dépendances. Un étang de 22 ares et un parc planté de précieuses essences, le tout entouré d'un mur, donnèrent un caractère seigneurial au domaine où les époux François vinrent s'installer vers 1836, après que Frédéric François eut rallié la cause belge et envoyé sa démission de notaire au roi grand-duc. (8)

Grâce à l'influence de ses beaux-frères Charles et Norbert Metz, François entra au Conseil provincial d'Arlon comme représentant du canton de Luxembourg. «Il prêta le serment de fidélité et devint même en 1838 membre de la députation permanente de ce conseil. En cette qualité, il fit partie de la délégation qui se rendit au Château d'Ardenne auprès du roi Léopold et à Bruxelles, pour protester contre l'acceptation du traité des XXIV articles, donc contre la restauration des Orange-Nassau.» (9)

Lorsqu'en septembre 1839 le commissaire de district Charles-Philippe Munchen fut placé à la tête de la nouvelle Cour supérieure de justice, Frédéric François fut nommé à sa place. On pense que cette nomination imprévue jeta le désarroi dans les rangs des fidèles